

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail--Démocratie--Paix

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/551 DU 24/4/86

DECRET N° 86/551 /MTERFPPS/DGFP/DGPCE.
Portant promotion au titre de l'année 1985,
des Ingénieurs des Eaux et Forêts des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I, des services
Techniques (Eaux et Forêts), en tête BOUNDZANGA
(Georges-Claver).

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi N° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Or-
donnance N° 019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines dispositions de
la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi N° 15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général des
Fonctionnaires des Cadres ;

Vu l'Arrêté N° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret 60/90/FP du 3/8/60 fixant le Statut Commun des cadres de
la catégorie A des services Techniques ;

Vu le Décret N° 62/130/AF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémuné-
rations des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret N° 62/197 du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi N° 15/62 du 3 Février 1962, portant
statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret N° 65/170/FP.BE du 25 Juin, réglementant l'avancement des
Fonctionnaires ;

Vu le Décret N° 62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomination
et à la révocation des Fonctionnaires ;

Vu le Décret N° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du Décret N° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements
indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret N° 30/430 du 27/12/80, portant déblocage des avancements
des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret N° 84/856 du 8 août 1984, portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le Décret N° 85/123 du 7/12/85, portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 85/131 du 17/12/85, portant organisation des in-
térims des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des agents de l'Etat ;

Vu le Décret N° 86/551 /MTERFPPS/DGFP/DGPCE du 24/4/86, portant inscrip-
tion au tableau d'avancement, au titre de l'année 1985, des Ingénieurs des Eaux
et Forêts des cadres de la Catégorie A, hiérarchie I, des Service Techniques
(Eaux et Forêts), en Tête BOUNDZANGA (Georges-Claver) ;

DECRETE :

.../...

Mauz

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1985, les Ingénieurs des Eaux et Forêts des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Eaux et Forêts), dont les noms et prénoms suivent. Acc = néant.

Au 2e échelon

BOUNDEANGA (Georges-Claver), p/c du 17/02/85	D.E.P
NIALBA (Noé), p/c du 10/04/85	D.E.I.F
NGONZALI (Joseph), p/c du 20/06/85	D.E.I.F
NGASSEBO (Adolphe), p/c du 20/03/85	DREF/Lék.
OFUYA (Joseph), p/c du 13/01/85	DREF/L.

Mauz

Au 3e échelon

BAKABANA (Yvon-Paul), p/c du 30/07/85	M.A.E
GNOMBO (Martin), p/c du 10/09/85	M.A.I.C
IWARI (Aurice), p/c du 20/12/85	M.P.I
PANGOU (Valentin), p/c du 02/12/85	CARS
SENGOLT (Pierre), p/c du 15/12/85	B/ville

Mauz

Au 4e échelon

AGNANGOYE (Jean Pierre), p/c du 03/01/85	SIBOM
EBONDZO (Rigobert), p/c du 10/01/85	B/ville
KAYA (Philibert), p/c du 02/06/85	U.A.I.C
KIYAPA-OGNOUMBI, p/c du 14/11/85	SG. Industrie
MAKOSSO (Lambert), p/c du 21/08/85	SG. Industrie
KANIONGUI (Alexandre), p/c du 22/03/85	Mini Plan
NDOUNGA (Baptême François), p/c du 20/09/85	B/ville
OKOKO (Jean Timothée), p/c du 21/08/85	SG. Industrie
OTSII-MCKE, p/c du 02/08/85	SONATRAD
MOUELLET (Jacques Didier), p/c du 19/10/85	B/ville

Mauz

.../...

Au 5e échelon

Mauje

BAYONNE (Marc-Trospet), DC du 30/10/89 R.C.F.
MABIALA (Pierre), DC du 20/08/85 Mini Plan

Article 2.- Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera ~~enregistré~~ publié au ~~JO~~ et communiqué partout où besoin sera. /-

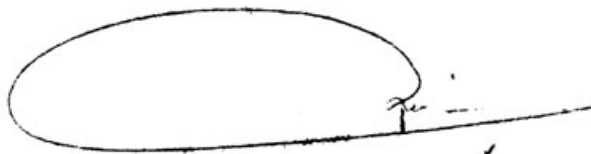
Brazzaville, le 24 AVRIL 1986

Pour le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSICHA.-



Ange Edouard PCUNGUI.-

AMPLIATIONS :

SGG/BC	2
J.ORPC	2
DGFP/DGPCE	88
DGB	2
DCF	2
MEF	2
SGEF	2
DAAF/SAP	88
SAD/SGEF	2
INTERESSES	44
BST/DGFP	4

